

Colloque du 17 /12 / 08 - Réforme du Conseil Economique et Social

Le Président de la République viole la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État

Rendons grâce à la Fédération Nationale de la Libre Pensée d'avoir, par un communiqué daté du 9 décembre dernier, attiré l'attention des défenseurs de la laïcité et des citoyens de notre pays sur une nouvelle initiative du chef de l'Etat, président de l'UE pour encore quelques jours, qui porte atteinte à la laïcité de notre République...mais qui s'inscrit parfaitement dans le droit fil de l'article 1-52 de feu le Traité Constitutionnel ressurgi de ses cendres à travers celui de Lisbonne (*Faut-il faire remarquer ici que les « démocrates » qui nous gouvernent ont de la démocratie la même conception que les « totalitaires » qu'ils prétendent combattre : quand un peuple vote « mal », il faut le faire revoter...sans doute jusqu'à ce qu'il se mette « à bien voter » !*)

En effet, Le Président de la République, en qualité de Président de l'Union européenne, vient de déléguer l'organisation au Ministère des Affaires étrangères et au Ministère de l'Intérieur d'un colloque, le 17 décembre 2008, à Paris, intitulé « *Religions et puissance publique dans l'Union européenne* ». Les 27 pays constituant l'Union Européenne sont invités à participer, en envoyant une délégation, dont le modèle recommandé est le suivant : *un responsable chargé, au sein de l'État, des questions religieuses ou des cultes, un prêtre ou un pasteur, un rabbin, un imam.*

Avant même que ses documents créateurs n'existent, l'Europe politique s'emballa jusqu'à appliquer par anticipation des textes dont la finalité *est la destruction de l'espace public laïque en France (surtout) et la réintroduction des églises dans le champ du politique et du fonctionnement administratif de l'espace public.*

C'est au Vatican que l'on se frotte les mains...C'est son bras armé auprès de la Commission Européenne, la COMECE, qui jubile (*voir « Riposte Laïque » n° 55*) ...C'est à Riad que l'on rit dans sa barbe...

C'est partout où *la régression historique par rapport à la séparation stricte du spirituel et du temporel comme fondement essentiel de l'organisation et du fonctionnement de la société est attendue* que l'on sourit d'aise...

« *C'est manifestement une violation de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. C'est une remise en cause effective de la Constitution française qui mentionne expressément la laïcité de la République* » dénonce le communiqué de la FNLP...Nous ne saurions mieux dire !

Mais nous ajouterons ici que la démarche entreprise tend à conférer aux religions catholique, protestante, juive, musulmane, un statut particulier au détriment d'autres représentations spirituelles et contre les options non spirituelles qui représentent en France 21 000 000 de personnes, ce qui revient à établir une discrimination entre les citoyens....**avant de leur conférer des droits particuliers dont on voit ce qu'ils pourraient apporter de nocif à notre pays quand on observe ce qui se passe aujourd'hui à propos de l'islam et de ses lois et demandes spécifiques...**

Il est vrai qu'en instaurant en France un dialogue annuel privilégié avec l'église catholique, Lionel Jospin, alors premier ministre, avait ouvert la voie, et en initiant le Conseil Français du Culte Musulman, JP Chevènement l'avait poursuivie...Pourquoi le chanoine de Latran se priverait-il de faire ce pourquoi il a été élu, surtout au niveau de la construction européenne, puisque ses pseudo-adversaires sont sur « la même longueur d'ondes »...Quelqu'un peut-il croire sérieusement que Mme Aubry aurait une autre attitude ?...

Aussi, fort du soutien tacite à son concept de « *laïcité positive* » de ceux qui prétendent combattre sa politique, non seulement le Président en exercice peut-il se lancer, dans cette ouverture de l'espace public aux lois des églises, mais encore, **par le biais de sa réforme du Conseil Economique et Social** dans lequel il veut imposer la présence des « *représentants des grands courants spirituels* » il introduit la loi religieuse dans l'espace économique et social....

Jusqu'à quand les associations qui disent défendre la laïcité, les partis politiques qui développent de longs discours de principe sur ce thème, les citoyens attachés à cette notion (*mais trop facilement obnubilés par les simples questions matérielles*) vont-ils tolérer ce détricotage des valeurs profondes de notre République et ce retour au XVIIème siècle ?

Fait le 12 / 12 / 08

Robert Albarèdes

www.laic.fr